



06.06.2007 - 09:00 Uhr

Cipi - Les grillades: une affaire "brûlante"

Berne (ots) -

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi: conseils pour des grillades sans danger

Voici revenue la saison des grillades - qui va malheureusement de pair avec un risque d'accident accru. Chaque année, des centaines de personnes subissent des blessures parce qu'elles ont omis de prendre les précautions les plus élémentaires. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi diffuse des conseils vous permettant de jouir de la saison des grillades en toute sécurité.

Les erreurs et les imprudences commises avec des grils à charbon de bois ou à gaz sont chaque année à l'origine de nombreux accidents en Suisse. Bilan: des brûlures, des incendies, et même des explosions. Les grils à charbon de bois sont particulièrement appréciés pour le goût typique qu'ils donnent à la viande. Mais ils exigent de la patience: "Il faut au moins une demi-heure pour avoir de bonnes braises", explique Kurt Steck, expert en protection incendie du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. "Souvent, les gens s'impatientent et rajoutent de l'essence, de l'alcool à brûler ou d'autres substances accélérant la combustion. Les conséquences peuvent être fatales: en s'évaporant, ces combustibles forment un mélange gaz-air hautement explosif susceptible de s'enflammer sur le champ et de provoquer de graves accidents." Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi conseille d'utiliser un allumeur pour les grils à charbon de bois. Cet instrument, disponible dans le commerce spécialisé, permet de mettre en route le gril rapidement et en toute sécurité.

Les grils à gaz, tout comme les grils à charbon de bois, doivent être utilisés uniquement à l'air libre et sous surveillance. Il est important d'observer le mode d'emploi donné par le fabricant et de respecter les consignes de sécurité figurant sur les bouteilles de gaz. Après la pause hivernale, il faut vérifier l'étanchéité des conduites de gaz, car les fuites peuvent avoir des conséquences fatales. Kurt Steck précise: "En cas d'odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet de la bouteille et surtout, ne fumez pas et ne faites pas de feu. La réparation doit être confiée à un spécialiste."

Grillades sans danger: conseils du Centre d'information pour la prévention des incendies

1. Installez votre gril à charbon de bois ou à gaz à l'air libre, de façon stable, sur une surface plane. Observez une distance de sécurité d'un mètre par rapport aux matériaux combustibles (meubles de jardin, parasols, façades de bois, etc.)
2. Avec un allumeur (que vous trouvez dans le commerce spécialisé), vous pouvez mettre en route votre gril à charbon de bois rapidement et en toute sécurité. En raison du risque d'explosion et d'incendie, il ne faut jamais utiliser de l'essence ou de l'alcool à

brûler!

3. Les cendres peuvent rester incandescentes pendant toute une journée, c'est pourquoi il faut les éteindre avec de l'eau.

4. Si vous avez un gril à gaz, vérifiez l'étanchéité des conduites après la pause hivernale. Enduisez-les d'eau savonneuse. L'apparition de bulles indique les fuites.

5. Une odeur de gaz est toujours un signal d'alarme: fermez immédiatement le robinet de la bouteille, car il y a danger d'explosion imminent.

6. Surveillez les enfants à proximité du gril, car ils sont particulièrement exposés.

Si, malgré toutes les précautions, un incendie devait se déclarer, suivez la consigne " alarmer (sapeurs-pompiers 118) - sauver - éteindre".

"Attention au feu!", c'est là le mot d'ordre du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. Cette organisation, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.
www.bfb-cipi.ch

Contact:

Service de presse du Centre d'information
pour la prévention des incendies Cipi
Tél.: +41/41/727'76'77
E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100535469> abgerufen werden.